



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 1^{er} JUIN 2026**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 27/04/2026

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, ESNAULT Stéphanie, EUGENE Marina, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, JOUET Philippe, LAGLEYZE David, LANDEROIN Brigitte, LAPEYRONIE Yann, MASSON Fabrice, MEAR Séverine, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSE : DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Brigitte LANDEROIN

ABSENT : -

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Virginie AUDARD*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-46 DU 01-06

AVENANT A LA CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conventionné avec la maison de retraite de Châteauneuf sur Sarthe, Résidence Les Fontaines, pour le portage de repas livré à nos aînés, depuis septembre 2023.

Nous avons reçu en date du 11/05/2026, une proposition d'avenant à cette convention, concernant l'article 3. A ce jour, le tarif par repas facturé est de 7.80 €. Dans l'avenant la nouvelle proposition tarifaire est de 8.35 €. Le reste de la convention ne change pas.

Pour terminer, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tarif n'a pas augmenté depuis 3 années.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cet avenant avec la maison de retraite de Châteauneuf-Sur-Sarthe et de l'autoriser à signer ce dernier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cet avenant avec la maison de retraite de Châteauneuf-Sur-Sarthe et l'autorise à signer cet avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 4 juin 2026

Secrétaire de Séance

Virginie AUDARD

Le Maire

David LAGLEYZE

